



## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AUX JOURNEES DE L'AMITIE INNER WHEEL A ANGOULEME LES 6, 7, ET 8 MAI 2022

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Communication  
Numéro : 2021-D-345

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°68 du 26 octobre 2021 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Mickaël LAVILLE en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention de partenariat entre l'association Inner Wheel District 69 située 20 rue des eaux claires 16600 Magnac sur Touvre représentée par Madame Maria Braud et GrandAngoulême.

**Article 2** – La convention prévoit que l'association Inner Wheel District 69 s'engage à promouvoir l'image de l'agglomération par le biais de supports listés dans ladite convention. En contrepartie, et afin de soutenir l'évènement « les journées de l'Amitié » GrandAngoulême s'engage à verser la somme de 2 600 € à l'association.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le – 6 DEC. 2021

P/Le Président,  
Le Vice-Président,

Michaël LAVILLE

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le – 6 DEC. 2021  
Publié ou notifié,  
Le – 6 DEC. 2021